

Manifs pro-Palestine interdites : Darmanin bafoue l'Etat de droit.

Interview de Vincent Brengarth, avocat du Comité Action Palestine, pour le média BLAST

Suite à l'interdiction d'une manifestation pro-palestinienne par le préfet de Gironde le 11 octobre dernier et le recours déposé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, que le Comité Action Palestine a déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour lever l'interdiction générale des manifestations en France. Depuis, malgré l'ordonnance du conseil d'Etat et les massacres qui se poursuivent à Gaza, le préfet de Gironde continue d'interdire les manifestations en soutien au peuple palestinien à Bordeaux.

Pour écouter l'interview :

<https://youtu.be/MB7cmvW6xF0?si=36iTnqUyprWXJaLX>